



72^{ème}

Semaine Fédérale Internationale de Cyclotourisme

Verdun du 1^{er} au 8 août 2010



Charte du bénévole COSFIC Verdun 2010

On entend par « bénévole COSFIC », toute personne qui assurera une activité de 3 journées minimum avant, pendant ou après la semaine fédérale.

Nous souhaitons donner la meilleure image de notre région au travers de cette extraordinaire manifestation. Pour cela, nous devons proposer à nos participants, une semaine de convivialité et de générosité. Nous souhaitons leur laisser de beaux souvenirs et l'envie de revenir ultérieurement chez nous. Nous comptons sur vous tous pour réserver le meilleur accueil à tous ces amis cyclos qui nous rendront visite en août 2010.

Prestations offertes par le COSFIC à tout bénévole pendant la semaine fédérale :

- Frais d'inscription à la SF 2010⁽¹⁾ (badge d'accès à la permanence)
- 2 tee-shirts⁽¹⁾
- 1 repas par jour de présence (déjeuner ou dîner)⁽¹⁾
- 2 tickets boissons par jour de présence⁽¹⁾
- 1 invitation au repas de clôture des bénévoles le dimanche soir 8 août⁽¹⁾
- Logement en dortoir fédéral ou en camping fédéral offert durant la semaine fédérale ou 5 € / jour remboursés sur présentation d'un justificatif pour tout autre hébergement
- 1 badge nominatif⁽¹⁾
- 1 assurance spéciale bénévoles
- La possibilité d'accéder à « l'espace commissions » du site internet et d'avoir accès à tous détails de l'organisation. Site : <http://www.sf2010-verdun.org>

Déplacements

Pour ceux qui sont amenés à réaliser des déplacements avec leur véhicule personnel, une indemnité kilométrique sur la base de 0,3 € / km⁽²⁾ sera prise en charge. Néanmoins, le bénévole devra fournir une copie de la carte grise de son véhicule. Avant tout déplacement, il devra compléter et faire viser par le responsable de sa commission, un ordre de mission. Après le déplacement, il devra compléter et faire viser par le responsable de sa commission, une fiche de demande de remboursement des frais de déplacement.

Commission de rattachement

Une fiche de candidature au bénévolat (ci-joint) est à compléter pour proposer son aide. Elle doit être retournée à Bernard Monchot⁽³⁾, vice-président du COSFIC, en charge des bénévoles. Selon les souhaits du candidat et les besoins des différentes commissions, une proposition d'affectation lui sera faite au plus vite. Le responsable de la commission d'affectation définira la mission du bénévole. Ce dernier s'engage à assurer sa présence selon le programme qui lui sera remis et à rendre compte de ses actions au responsable de sa commission.

Après la semaine fédérale

Dans l'éventualité d'un excédent financier à l'issue de la semaine fédérale, celui-ci serait intégralement réparti selon des ratios qui seront définis ultérieurement, entre les partenaires⁽⁴⁾ et les structures⁽⁴⁾ de rattachement des bénévoles, à savoir, les ligues, les CODEP et les clubs FFCT.

Le comité de pilotage du COSFIC Verdun 2010

¹ les responsables des commissions assureront la distribution des différentes prestations et accessoires

² les dons sont admis pour déduction fiscale, le covoiturage est vivement conseillé

³ Bernard Monchot - 15^T rue Verrerie - 57170 Château-Salins - 06 76 67 09 14
e-mail : rando.castelsalinois@orange.fr

⁴ ayant signé une convention avec le COSFIC 2010